

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 2320, 2467, 2487, 2492, 2585, 2616, 2674, 2740, 2825, 2841, 2842, 2884 et 2895.

Monsieur l'Orateur, si les questions n^{os} 2230 et 2411 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, je demande que les questions n^{os} 1453, 1577, 1752, 2082, 2373 et 2374 soient transformées en ordres de dépôt de documents; en outre, je demande le consentement de la Chambre pour déposer immédiatement les renseignements que j'ai déjà reçus. Je déposerai les autres renseignements dès que je les recevrai.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

STATISTIQUE CANADA—LE RECOURS AUX SERVICES D'UNE
FIRME DE RELATIONS PUBLIQUES

Question n^o 2320—**M. Patterson:**

1. Statistique Canada a-t-il eu recours aux services de la firme de relations publiques Heal, Shaw et Walden de Toronto, par voie d'un contrat de six mois et, dans l'affirmative, a) à combien s'élève le contrat, b) quelle en est la date d'expiration?

2. a) Qu'attend-on de la société, b) effectuera-t-elle des travaux que ne peuvent normalement exécuter le personnel du Service d'information de Statistique Canada?

3. Le ministre a-t-il sciemment autorisé l'engagement de la Société ou s'agit-il d'une initiative personnelle de M. David Worton?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Oui. a) La valeur du contrat est au maximum de \$50,000. b) Il prend fin le 30 juin 1975.

2. a) La firme aide Statistique Canada à évaluer ses procédures d'enquêtes sur les ménages, notamment à trouver des moyens de mieux faire comprendre des buts de pareilles enquêtes aux répondants et d'obtenir d'eux qu'ils collaborent en fournissant les renseignements demandés. b) Le travail exige non seulement des compétences sur le plan information, mais aussi les qualifications de spécialistes en la matière et dans la collecte de données sur le terrain. La Division de l'information de statistique Canada participe activement au travail, mais il a été décidé d'accroître ses ressources en faisant appel aux services d'une firme de l'extérieur en raison de la pénurie temporaire de personnel au niveau supérieur.

3. La décision de rechercher de l'aide à l'extérieur a été prise conformément aux pratiques courantes du gouvernement, après avoir été soumise au Conseil du Trésor et approuvée.

L'IMMEUBLE FÉDÉRAL DE NEWCASTLE (N.-B.)

Question n^o 2467—**M. Jones:**

1. A-t-on envisagé a) l'agrandissement de l'immeuble fédéral, b) la construction ou l'acquisition par bail ou autrement de nouveaux locaux à Newcastle (N.-B.) et, dans l'affirmative, quels sont ces plans?

2. A combien s'élève le coût total de l'espace requis?

3. Quelle est la superficie requise ventilée par utilisation et par ministère et à combien s'en élève le prix dans chaque cas?

[M. Sharp.]

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): 1. a) Oui. Le ministère des Travaux publics a fait des appels d'offres publics en juin 1975 pour le rajout d'un étage ainsi que pour des rénovations au rez-de-chaussée et au deuxième étage actuels de l'immeuble du gouvernement du Canada à Newcastle (N.-B.). b) Le ministère des Travaux publics a loué 4,702 pieds carrés de locaux au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juin 1975. Les locaux sont situés sur la rue Pleasant et le bailleur est le Commercial Real Estates Limited, C.P. 100, Newcastle, (N.-B.).

2. En se référant au numéro 1. a) il n'est pas d'usage de révéler les coûts estimatifs avant l'adjudication du marché. Le loyer global des locaux mentionnés au 1. b) est de \$35,265 par année.

3. C'est le ministère des Postes Canada qui a besoin de l'étage supplémentaire mentionné au 1. a) ci-dessus. Le reste des locaux du rez-de-chaussée et du deuxième étage serviront encore au ministère du Revenu national, Douanes et Accise, à celui de l'Environnement (Pêches), à celui des Transports (services maritimes) et aux Télécommunications du Canadien national. Les locaux loués dont fait mention la partie 1. b) sont destinés au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (Centre de Main-d'œuvre du Canada et Centre d'information sur l'emploi).

AIR CANADA—LES CONSEILLERS EN GESTION

Question n^o 2487—**M. MacKay:**

1. Avec combien de conseillers en gestion ou de sociétés de placement Air Canada a-t-il fait affaire au cours des quatre dernières années?

2. Combien de cadres d'Air Canada ont été embauchés par leur truchement?

3. Dans chaque cas, quelle commission a été versée?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): L'administration d'Air Canada nous communique ce qui suit: 1. A des fins de recrutement seulement, Air Canada a fait affaire avec un nombre total de quatre conseillers en gestion ou sociétés de placement.

2. Un nombre total de quatre cadres.

3. Les commissions versées varient entre \$2,650 et \$12,000. Parce qu'ils sont directement liés aux traitements des personnes en cause et parce que le traitement du personnel des cadres est considéré comme renseignements confidentiels, le montant réel dans chaque cas n'est pas rendu public.

LES LAISSEZ-PASSER D'AIR CANADA

Question n^o 2492—**M. Mazankowski:**

1. Au sujet de la réponse à la question n^o 1523, pourquoi Air Canada offre-t-il des billets gratuits aux hauts fonctionnaires du ministère des Postes?

2. Les personnes qui détiennent des laissez-passer d'Air Canada peuvent-elles les utiliser lorsqu'elles sont à la retraite ou ont quitté la Fonction publique?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La Direction d'Air Canada nous communique ce qui suit: 1. Le système de transport du courrier par avion est une entreprise du ministère des Postes et des compagnies de transport aérien. Cette entreprise présente des avantages pour les deux groupes et les sociétés de transport aérien du Canada et celles d'autres pays se sont faits une règle d'accorder un certain nombre de laissez-passer aux fonctionnaires du ministère des Postes pour leur permettre d'assister aux réunions des deux groupes qui se tiennent parfois à des endroits éloignés.